PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
13 septembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le treize septembre à quatorze heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire
Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 13
Date de la convocation du Conseil Municipal : 07/09/2021

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, JOLY Fréderic, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc, PEROLARI Roger, FOLEY Franck,
Absent : MOBARAK Abdelkarim
Excusé : BILLAT Nathalie, LORAND Yannick, PÉNILLA Mélanie, PLANQUE Christelle
Procuration : BOÉ Jean-Marie, JOLY Fréderic, MILLIOT Patrice, WINDELS Luc
Secrétaire de séance : FOLEY Franck

Vu le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021
Le Conseil Municipal après avoir délibéré
Adopte le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2021 à l'unanimité

- **Délibération N° 42-2021 Abroge et remplace la délibération n°28-2021 du 07 juin 2021 : Autorisation au Maire à signer le bail emphytéotique concernant l'installation d'un parc photovoltaïque au sol sur un terrain communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles ZA 1, ZA166, ZA272 et ZA280 dont la commune est propriétaire, il est opportun de mettre ce terrain à la disposition de la société AFD11 dont le siège est à Lagrave (81150) 32 chemin de Touny identifiée au SIREN sous le n°853007219 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi ; ceci par bail emphytéotique avec clauses suspensives.

Ce bail prend effet à compte de la levée des conditions suspensives pour un loyer annuel de 19000,00€ HT dont le versement s'effectuera par virement bancaire à la date anniversaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-13 et L.2224-32

Vu ledit dossier,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Décide la mise à disposition par bail emphytéotique avec clauses suspensives des parcelles communales ZA1, ZA166, ZA272 et ZA280 à la Société AFD11 dont le siège est à Lagrave (81150) 32 chemin de Touny identifiée au SIREN sous le n°853007219 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature du bail conclu avec la société ADF11

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Dit que la recette en résultant sera inscrite au budget de la commune

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
13 septembre 2021

Questions diverses :

- Bail emphytéotique pour l'installation d'un parc photovoltaïque au sol sur un terrain communal
  La question était posée sur la révision de l'indexation du montant annuel du bail emphytéotique. Il a été vérifié et constaté que cette clause est prévue dans le bail.

- Projet vélo-route
  Le Maire informe le Conseil Municipal de la désignation du cabinet d'études IES pour la réalisation du projet. Ce choix a été validé par les services de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas.

- CAUE
  M. Windels informe le Conseil Municipal de la réunion du CAUE et les enjeux proposés par cette Assemblée Générale du 15/09/2021 à Damazan.

- Les Bastides
  M. Windels nous informe également de la décision de l'Association des Bastides 47 d'assurer la prochaine Assemblée Générale des Bastides à Granges sur Lot dans la Salle des Fêtes. L'organisation et la mise en place sera à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Conseil Municipal du 13 septembre 2021 – Délibérations du 42-2021 au 42-2021